

# Compte rendu Assemblée générale de Thoré du Sel

## Dimanche 3 février 2019

Nombre d'adhérents au 31 décembre 2018 : 74  
(Soit une centaine de personnes)

### La réinscription

Lors de la réinscription, les adhérents ont procédé au paiement de la cotisation, à la vérification de leurs coordonnées, et à la signature du droit à l'image.

La date limite de réinscription est fixée au 15 février.

Les nouvelles inscriptions se font bien sûr tout au long de l'année.

### L'assurance

L'assurance de l'association ne prend pas en charge les échanges entre sélistes. Chaque adhérent doit s'assurer que sa responsabilité civile couvre ses échanges au sein de l'association.

### Les règles de bas du SEL (Cf charte).

- Les échanges s'effectuent en châtaignes. Pas d'argent.
- Un dédommagement des frais de déplacement, ou pour le matériel engagé lors d'un atelier, peut être négocié mais il est à convenir entre les sélistes avant l'échange
- Une heure de service équivaut à 60 châtaignes.
- Une somme de 30 châtaignes donnée par famille adhérente lors des rencontres serait la bienvenue à l'adhérent séliste qui accueille la rencontre. Merci d'y penser.
- Attention à l'utilisation de l'adresse mail de Thoré du Sel : Pas de vente en euros, pas de militantisme.
- Le montant de l'adhésion reste inchangé, soit 5€ en espèce.
- Dans les échanges, le plus important reste la convivialité, le respect et l'éthique.

### La route des SELS

Cette année, Claire HEULLANT (58) sera notre correspondante.

10 sélistes sont adhérents à la route des sels.

La cotisation est de 7€

2 nuitées = 120 unités SEL

En fin d'année, le carnet de voyage et la feuille de richesse (s'il y a des conversions à faire) sont à remettre à Claire, qui les validera. Ils seront ensuite envoyés à Leïla pour le compte de châtaignes.

### Les coordonnées, offres et demandes des adhérents

L'annuaire du SEL se compose du listing des adhérents avec leur nom, numéro séliste, adresses, etc..

Sur le site, chaque adhérent peut modifier, compléter, ou supprimer ses offres et demandes (il est donc important de conserver précieusement le mot de passe).

L'annuaire des professionnels du SEL est aussi en ligne.

L'annuaire et le catalogue sont ainsi à jour sur le site et imprimables (ainsi que la feuille de richesse de l'année en cours).

Pour les adhérents n'ayant pas internet, un annuaire peut vous être remis lors de l'AG, lors des rencontres, ou par voie postale, sur demande.

Il est important de limiter les annonces hors sel. Lorsque tel est le cas, « hors sel » doit être spécifié dans l'objet du mail.

## **La comptabilité châtaigne**

Responsable et contact : Leïla – leila.roudez@wanadoo.fr

### **Bilan des échanges en châtaignes 2018 :**

345 échanges au sein de Thoré du Sel

49 échanges intersel

La majorité des échanges porte sur le bien (troc), et le bien-être (atelier). Une diminution importante d'échange de service est observée.

### **Les feuilles de richesse :**

Inscrire lisiblement le nom et numéro des 2 sélistes, ainsi que la nature de l'échange.

Ne pas mélanger les échanges sel et intersel (une feuille de richesse pour Thoré du sel, une feuille de richesse pour les intersels).

Le montant en châtaigne de l'échange doit être arrondi à la dizaine (exemple 7ch = 10)

Transmettre à Leïla uniquement les originaux et dans les temps.

Si les adhérents n'ont pas rendu les feuilles dans les délais, ils leur faudra recontacter les sélistes avec qui les échanges ont été fait et les inscrire sur la feuille de l'année en cours.

Pour tout problème (perte de la feuille, erreur de solde etc..), il est important de contacter Leïla au plus vite.

60 châtaignes sont prélevées annuellement à tous les anciens sélistes

60 châtaignes sont offertes à chaque nouveau adhérent

Suite à une forte création monétaire aux premières années du SEL, 107 000 unités ont été créés, qui sont peut-être à l'origine d'un manque de dynamisme des échanges, en particulier de service.

Cependant, de nombreux échanges ne sont pas notés sur les feuilles, car offerts. Afin d'avoir une meilleure représentation des échanges, il a été proposé d'inscrire aussi les échanges sans rémunération. Nous verrions ainsi la dynamique des échanges, la communication ainsi que la réponse aux demandes de manière plus significative. Mais ceci entrainerait un lourd travail supplémentaire pour la comptable châtaigne. L'idée reste débattre...

## **La comptabilité monétaire (Détail fin de compte rendu)**

Trésorier – contact : Denis

L'association n'a pas de compte bancaire.

La recette des cotisations est utilisée pour le financement des ateliers, l'assurance, l'achat des galettes et boisson lors de l'assemblée générale.

Les adhérents ont la possibilité de recevoir une participation financière pour la mise en place d'ateliers collectifs (plafond de 50€ par atelier, sur présentation de justificatifs, factures etc..)

Solde au 31 décembre 2018 : 564.73€

60€ ont servi au règlement de l'assurance Sélidaire.

50€ ont été donné à l'institut Curie, pour Claire Libessart.

## **Les animations 2018**

### **Bilan des rencontres :**

7 rencontres.

- Janvier chez Florent et Sandra n°46. Assemblée Générale, repas partagé, BLE
- Mars dans la salle des fêtes de Rigoutou. Intersel .
- Avril chez Martine n°63 à Aussillon. Chantier collectif et rencontre
- Juillet chez Jacque n°76 et Martine n°63. Intersel, ateliers, repas partagé, BLE
- Septembre chez Gaëlle n°10 à Pont de l'Arn. Repas partagé, BLE
- Octobre chez Caroline n°75 à Fournes. Rencontre, repas partagé.
- Novembre chez Odette n°55 à Sauveterre. Repas partagé, atelier, BLE

### **Bilan des ateliers de l'année :**

- Solange n°52 : anti gym
- Pierre n°24 : massage, accord Toltèques
- Julie n°64 : cuisine, swiss ball
- Claire n°26 : compte rendu du livre « le régime cétoène contre le cancer »
- Marie n°54 : cueillette et repas partagé autour des plantes comestibles
- Claire n° : yoga des yeux, lactofermentation

### **Ateliers lors des rencontres :**

- Jean Philippe : Magnétisme
- Cathy : lessive
- Solange n°52 : anti gym
- Julie n° 64 : EFT

## **L'INTERSEL**

Rencontres multiples sur Castres. Invitation au Sel de Narbonne.

Partages des offres et demandes automatique entre Thoré du Sel et Troc Sel

## **Communication**

Chargé de communication – contact : Pierre

Pierre est en charge, entre autre, de la communication avec les adhérents n'ayant pas internet.

Il peut être appréciable de faire un retour lorsqu'une demande a été satisfaite.

## **Le Bureau**

Approbation du rapport moral : Adopté à l'unanimité

Approbation du rapport financier : Adopté à l'unanimité

Pour mémoire, lors de l'AG en 2018 : 4 postes étaient en mouvement :

La comptable châtaigne, Leïla n° 37 ; le trésorier Denis n°11 ; la secrétaire Martine n°63 étaient les membres sortants. La déléguée à l'animation Claudia n°27 a démissionné.

Se sont présentés Pierre n°24 et Gaëlle n°10 . Se sont représentés Leïla, Denis et Martine

Sont réélus à l'unanimité lors de l'AG du février 2019 : Leïla, Denis, et Martine.

Gaëlle et Pierre n'étant pas membres sortants, ils restent membres du bureau.

Se présente comme nouveau membre du bureau : Ralf n° 18 Adopté à l'unanimité.

Les membres du bureau ont fait le choix d'être bénévoles, donc ne sont pas rétribués en châtaignes.

### **Les nouveaux inscrits**

- Airelle Pinel – n°80
- Simone Lelievre – n°81
- Gilles Cabrol – n°82
- Françoise Godin – n°59
- Fabrice Mangin – n°19

### **Les projets**

Rencontre chez Luc n° au mois d'avril

Recherche bénévole pour faire des photos lors des rencontres : Jacques n °41 , Claudia n°27

Olivier et Florent proposent une réflexion sur la mise en place d'une monnaie fondante pour Thoré du Sel  
La monnaie fondante signifie que les unités châtaigne perdent de la valeur si elles ne sont pas utilisées. Ce qui stimulerait et dynamiserait d'avantage les échanges.

Un groupe de travail va se réunir et réfléchir à ce projet qui sera proposé pour 2020.

# Comptabilité Thoré du Sel 2018 (Recettes-Dépenses)

## Recettes :

• 71 cotisations x 5 €	= 355,00 €
• Solde 2017	= 421.97
Total	= 776.97

## Dépenses :

• Galettes des Rois AG 2017 (janvier 2018)	= 81.00
• Frais ateliers (arts plastiques, fabrication savons)	= 6.83
• Frais rencontres SEL	= 5.86
• Assurance et adhésion Sel'Idaire	= 60.80
• Don Institut Curie décès Claire Libessart	= 50.00
• Frais bureautique	= 37.75
Total	= 242.24

**Solde au 31 décembre 2018 : Recettes – Dépenses = 534.73**

Il est rappelé que les cotisations sont recouvrables en début d'année civile (avant le 15 février), et ouvre droit à l'association Thoré du Sel pour l'année civile en cours.

Toute cotisation non payée au 16 février entrainera donc la radiation de l'adhérent.

Pour les nouveaux adhérents, les cotisations prises à partir du 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente (en l'occurrence le 1<sup>er</sup> novembre 2018) comptent pour l'année suivante (2019).

Toute dépense au nom de l'Association ne sera remboursée que sur justificatif.

Nous vous rappelons que l'Association Thoré du Sel ne dispose pas de compte en banque, et donc à ce titre, nous ne pouvons accepter les règlements en chèque.

Le trésorier de l'association Thoré du Sel  
Denis GERMAIN (adhérent n°11)